

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
13e séance
tenue le
lundi 31 octobre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.13
23 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-81882 (F)

9481882

/...

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/49/24 et Add.1, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/213, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/294, A/49/307-S/1994/958, A/49/381, A/49/422-S/1994/1086, A/49/434, 435, 462 et Corr.1, et 506; A/C.3/49/4/Rev.1)

1. M. STEFANOV (Bulgarie) se félicite de la convocation du Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague en mars 1995, et estime que le Sommet devrait définir dans ses documents finals des objectifs et des mesures spécifiques. Il reste beaucoup de travail préparatoire à accomplir; il est donc indispensable que les États Membres conjuguent leurs efforts pour achever le travail de rédaction à la troisième session du Comité préparatoire. Le projet de déclaration et le projet de programme d'action sont indissociables : ce dernier doit énoncer clairement par quels moyens on compte parvenir aux buts énoncés dans le projet de déclaration, et doit donc prévoir des initiatives internationales et régionales précises visant l'élaboration de plans et programmes nationaux, et l'évaluation du rôle global que les organismes des Nations Unies auront à assumer pour l'application des mesures proposées. Il faudrait notamment inclure dans le projet de programme d'action des mesures concrètes qui garantissent que les décisions adoptées lors du Sommet mondial soient suivies d'effet.

2. Les aspects sociaux des réformes revêtent de plus en plus d'importance dans les pays qui, telle la Bulgarie, ont entrepris une transformation radicale vers l'économie de marché. Si ce sont les gouvernements et les peuples des pays en cause qui sont responsables au premier chef du succès de cette transition, l'ampleur des réformes est telle qu'il faut en plus un important appui international. La Bulgarie est certaine que l'ONU et les organismes apparentés continueront à faciliter à ces pays l'accès aux principaux marchés.

3. La Bulgarie a bien progressé ces dernières années dans la mise en place des bases juridiques d'une économie de marché et la consolidation des institutions démocratiques. Les mesures voulues ont été prises pour aligner le fonctionnement général de l'économie et les politiques commerciales sur la réglementation et la pratique internationales. Mais ces efforts sont sérieusement compromis par le conflit dans l'ex-Yougoslavie, qui a fermé les voies d'acheminement habituelles des marchandises bulgares jusqu'aux marchés d'Europe occidentale. Le Gouvernement bulgare applique strictement les sanctions imposées à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie, ce qui a causé des pertes économiques graves et gravement restreint les dépenses sociales. Malgré l'introduction de mesures de protection sociale, la montée du chômage est un gros problème. La détérioration du niveau de vie d'une partie importante de la population risque d'être préjudiciable aux réformes économiques et politiques.

4. Dans un climat général de libéralisation de l'économie, le Gouvernement bulgare met en oeuvre un certain nombre de programmes d'assistance spéciale aux groupes vulnérables : handicapés, personnes âgées et jeunes chômeurs. Des programmes à long terme ont été mis en place à l'échelon municipal pour prévenir

les incapacités, favoriser la réinsertion et l'égalisation des chances, et assurer aux handicapés information et éducation. Les organisations non gouvernementales nationales jouent là un rôle particulièrement important. La Bulgarie a également pris des mesures spéciales pour fournir une protection sociale aux personnes âgées, et fait tout son possible pour répondre à leurs besoins et assurer aux retraités de bonnes conditions de vie.

5. La Bulgarie participe activement à la célébration de l'Année internationale de la famille. Un comité national de coordination est chargé de préparer les activités de l'Année internationale, d'en surveiller le déroulement et d'en assurer le suivi. Les organes gouvernementaux et un certain nombre d'organisations non gouvernementales poursuivent une action répondant aux besoins des jeunes familles, dont bon nombre souffrent du manque de logements et du chômage.

6. Mme WHITE (Canada) souligne qu'il est indispensable de réviser les méthodes actuelles en matière de développement social, comme le montre la contradiction entre des indicateurs économiques classiques positifs et l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Or, lorsque la pauvreté et le chômage sont élevés, le risque de conflit social augmente. Il faut donc définir une conception intégrée incorporant à toute stratégie de développement les dimensions sociales, économiques et écologiques. Comme moyen d'assurer la paix et la stabilité, les investissements humains sont au moins aussi importants que les dépenses de matériel militaire. C'est là le message qui devrait ressortir clairement du Sommet mondial pour le développement social. Le Sommet doit également être l'occasion de reconnaître la dignité et le potentiel des gens qui vivent dans la pauvreté. Pour cela, il faudrait souligner dans le projet de déclaration que les gens qui vivent dans la pauvreté sont parfaitement capables de trouver des solutions à leurs problèmes lorsqu'on leur en donne les moyens.

7. L'égalité et l'équité entre les sexes doivent aussi être l'un des grands messages qui ressortiront du Sommet mondial. En outre, il est indispensable, pour que le climat soit propice au développement, d'assurer une gestion rigoureuse, le respect des droits de l'homme, une gestion monétaire et financière saine, des systèmes commerciaux ouverts et un meilleur accès aux marchés.

8. La plupart des pays, le Canada compris, cherchent des solutions novatrices permettant de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'empêcher la désintégration sociale. Le Sommet mondial jouera à cet égard un rôle de catalyseur. Le problème du chômage devra notamment être mieux mis en relief dans le projet de programme d'action. Il faut aussi que le Sommet mondial soit l'occasion d'un plaidoyer vibrant en faveur d'un partenariat mondial. Les demandes de ressources financières se faisant de plus en plus pressantes, il devient plus indispensable encore de mettre en commun des ressources et des talents. Il faudrait également prolonger la réflexion sur des concepts tels que l'équilibre des modes de vie et le développement humain durable.

9. À l'occasion de l'Année internationale de la famille, on célèbre partout au Canada la force et la valeur des liens familiaux, preuve que le public est profondément sensible à la nécessité d'assurer le bien-être des familles. Cette attitude persistera longtemps après la fin des célébrations officielles. Le

Canada considère qu'il est hautement prioritaire de donner aux personnes âgées la possibilité de vivre de manière productive et autonome dans la dignité, et veut leur assurer la sécurité du revenu, des soins de santé et des services sociaux de haute qualité, et un logement sûr et abordable. Suite au Sommet mondial pour les enfants, le Gouvernement canadien a mis en place des programmes de lutte contre la pauvreté et de défense et de promotion des droits de l'enfant. L'Agence canadienne de développement international finance des programmes dans les pays en développement et dépense environ un million de dollars par jour en faveur des enfants.

10. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a été l'occasion au Canada de progrès considérables dans la résolution des problèmes qui préoccupent les personnes handicapées. Les derniers Jeux du Commonwealth, qui ont eu lieu au Canada, ont donné un sens nouveau aux idées d'égalité et d'intégration. Il importe que tous les pays surveillent l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. La nomination du Rapporteur spécial chargé d'en surveiller l'application montre le rôle prépondérant des Nations Unies dans ce domaine et pourrait susciter des idées nouvelles sur la manière de traiter la question.

11. M. MONGBE (Bénin) souligne qu'il faut faire le point des acquis et évaluer le chemin qui reste à parcourir pour préparer le Sommet mondial pour le développement social. Il note avec satisfaction que le projet de déclaration comporte la plupart des éléments nécessaires pour un texte unifié servant de base aux négociations lors de la prochaine session du Comité préparatoire.

12. La délégation béninoise accueille favorablement la structure du projet de déclaration et du projet de programme d'action, qui placent l'être humain au centre du développement, et marquent une promesse de coopération internationale, particulièrement pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Mais, pour être acceptable par tous néanmoins, le projet de déclaration devra mentionner clairement qu'il est du devoir moral de tous les États de prendre véritablement en compte la dimension sociale du développement et préconiser la promotion des femmes rurales dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, l'insertion des activités du secteur informel dans un cadre économique structuré, la mobilisation des ressources financières, et la coopération internationale fondée sur le partenariat. S'agissant du projet de programme d'action, il faudrait que le secrétariat fasse d'ici janvier 1995 une évaluation chiffrée de la mise en oeuvre du programme et soit en mesure de mettre à la disposition des délégations des données fiables sur les différents types de pauvreté.

13. Il y aura lieu par ailleurs de traiter avec toute l'attention requise, dans le projet de programme, les questions institutionnelles à tous les niveaux. À l'échelon international, par exemple, il faudrait revitaliser les travaux de la Commission du développement social au regard des résultats du Sommet. Pour ce qui est des ressources, l'application du concept "20/20", tel qu'il est exposé dans le projet de programme d'action (A/CONF.166/PC/L.13, sect. V.E), qui consisterait pour les pays en développement à consacrer 20 % de leur budget intérieur au développement social, auquel les pays donateurs consacraient de leur côté 20 % de leur aide au développement, permettrait d'accroître considérablement les ressources disponibles pour le développement social.

14. M. Mongbe se félicite que la pauvreté ait été retenue comme l'un des grands thèmes du Sommet mondial. Les mesures en faveur des personnes âgées sont, elles aussi, d'importance cruciale. Les pays d'Afrique considèrent les personnes âgées comme une composante précieuse de la société. Il faudrait aussi que le Sommet accorde la place voulue aux besoins et à l'apport des personnes handicapées. Enfin, rappelant que 1994 est l'Année internationale de la famille, M. Mongbe se félicite de l'activité déployée par l'ONU et les organisations apparentées pour célébrer cette année.

15. M. STOIAN (Roumanie) note qu'après la fin de la guerre froide, la communauté internationale a redécouvert l'importance d'un développement social qui réponde aux nouvelles réalités socio-politiques. La paix, la stabilité, la démocratie, les droits de l'homme, le développement économique et le progrès social sont étroitement liés, et il est indispensable d'en tenir pleinement compte pour une coopération internationale véritable visant à améliorer les conditions de vie de tous les membres de la société. C'est à chaque pays de trouver ses propres solutions aux problèmes de la pauvreté et du chômage, par des politiques sociales et économiques bien définies et viables, s'inscrivant dans la poursuite d'un développement social durable, centré sur l'individu et sensible au sort des plus démunis. Le développement social devrait donner la vedette à l'intégration sociale, par des mesures dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la formation. Il faudrait que le Sommet mondial permette de définir un nouveau pacte social à l'échelle mondiale et des principes directeurs pour la mise en oeuvre de ce pacte.

16. Le Sommet mondial doit apporter un nouvel élan à la politique sociale dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Il s'agit, dans les pays industrialisés, d'un effort d'adaptation aux nouvelles réalités, dans les pays où l'économie est en transition, d'harmoniser les impératifs sociaux avec les coûts de la réforme économique, et dans les pays en développement, de faire en sorte que la croissance économique et l'établissement de conditions sociales adéquates permettent de réduire la pauvreté. Il faudrait lors du Sommet étudier la corrélation entre les dimensions sociale, économique et politique; il ne saurait y avoir ni développement durable sans paix, ni paix sans développement.

17. L'ensemble du système des Nations Unies devra redéfinir le rôle qu'il joue pour le développement social à travers ses institutions. Il est crucial qu'une coopération plus étroite s'instaure entre l'ONU, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods. L'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population doivent tous contribuer aussi bien à la préparation du Sommet qu'à la mise en oeuvre des décisions qui y auront été adoptées.

18. La transition vers l'économie de marché qui est en cours dans les pays d'Europe centrale a fortement touché les groupes les plus vulnérables de la population, et entraîné une progression rapide du chômage. Il y a là un risque grave pour la stabilité sociale et les réformes économiques, et qui appelle des mesures urgentes. Le Sommet mondial doit arrêter à cet égard des lignes d'action concrètes.

19. La Roumanie considère que la famille, unité fondamentale de la société, doit être au centre des politiques sociales. La célébration de l'Année internationale de la famille a eu un effet positif considérable, et conduit à des mesures réussies en Roumanie, où l'on attache également une grande importance à l'intégration des jeunes. La célébration en 1995 du cinquantenaire de l'ONU et du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse fera sûrement apparaître des priorités nouvelles concernant la place des jeunes dans le monde.

20. Les personnes âgées, qui peuvent apporter un concours utile au développement social, méritent elles aussi une attention particulière. Si l'on proclame 1999 Année internationale des personnes âgées, cela sera un rappel utile des problèmes que pose la révolution démographique, notamment le vieillissement de la population. Pour ce qui est des personnes handicapées, malgré quelques progrès enregistrés ces dernières années, il reste des obstacles à leur participation pleine et égale au développement social. La mise en oeuvre des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés sera de nature à éliminer les obstacles sociaux et physiques qui entravent la participation de ces personnes à la vie sociale et économique.

21. Selon M. BEN AMOR (Tunisie), les nombreux problèmes sociaux que connaît le monde sont désormais à l'échelle de la planète, ce qui constitue une nouvelle gageure pour l'ensemble de la communauté internationale; seule la solidarité entre pays développés et pays en développement permettra d'arriver à une solution. M. Ben Amor espère que les organismes des Nations Unies apporteront un appui accru à la mise en oeuvre de nouvelles politiques sociales efficaces. Le Sommet mondial doit être envisagé comme une occasion unique de réaffirmer l'attachement de la communauté internationale au développement et à la coopération internationale centrés sur l'être humain. Renforcer l'intégration sociale, lutter contre la pauvreté et encourager l'emploi productif sont les fondements de toute entreprise collective en ce sens.

22. La Tunisie, qui partage l'attachement des autres pays au progrès social, compte sur le génie créateur, la maturité politique et le sens des responsabilités de ses citoyens et citoyennes pour lutter contre les facteurs qui font obstacle au développement. C'est grâce à cela que la Tunisie, malgré la modicité de ses ressources, a pu réaliser des progrès sociaux considérables, notamment en ce qui concerne les membres les plus vulnérables de la société.

23. La Tunisie est prête à apporter son concours à l'édification d'une communauté internationale unie pour la paix et le progrès, et elle est consciente de la nécessaire solidarité entre nations et des possibilités d'action complémentaire qu'offre l'application de formules novatrices de coopération, notamment le codéveloppement. Il ne saurait y avoir de communauté de destin entre les peuples sans prise en charge des problèmes sociaux qui se posent à l'échelle planétaire.

24. M. ANSARI (Inde) dit que la déclaration à laquelle aboutira le Sommet mondial doit présenter avec force les problèmes et les impératifs sociaux actuels. Il faudra que s'y dessine une vision commune de l'avenir, d'où ressorte clairement la corrélation entre les trois problèmes centraux : pauvreté, chômage et intégration sociale.

25. Il faut assurer plus d'égalité dans les sociétés, sans pour autant surexploiter les ressources naturelles, dont la préservation garantira l'égalité pour les générations futures. Il faut assurer aussi l'égalité entre sociétés, notamment pour ce qui est de l'accès aux ressources et à la technologie. C'est à juste titre que le projet de déclaration et le projet de programme d'action mis au point pour le Sommet mentionnent ces nécessités. Il est bon aussi qu'il y soit dit que les mesures propres à assurer le développement social relèvent au premier chef des pays eux-mêmes. À l'échelon international, il est crucial pour les pays en développement que soient adoptées dans le domaine du commerce, des investissements étrangers, des courants de technologie, de la dette et de l'aide publique au développement des mesures leur permettant de trouver des solutions aux problèmes du développement social.

26. Il faut replacer le développement social dans la perspective des droits définis dans les constitutions, droit à l'égalité et à la liberté d'expression par exemple, et dans celle des droits liés au développement, tel le droit à la nourriture et au logement. Le Gouvernement indien a garanti ou renforcé les droits de l'un et l'autre.

27. Il est possible d'éliminer la pauvreté, et M. Ansari estime que d'ici à l'an 2000 le pourcentage d'habitants de l'Inde vivant dans la pauvreté aura été ramené à 5 %, parmi lesquels on trouvera probablement des groupes très vulnérables qui devront être pris en charge au titre de la protection sociale et non pas des mesures de développement. Le Gouvernement indien cherche à établir des plans réalistes, en partant d'estimations des besoins individuels, alimentaires comme non alimentaires, compte tenu des services minimaux à assurer par l'État, tout en définissant des objectifs précis. L'Inde oeuvre pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités relatives qui existent aussi dans la société.

28. M. Ansari regrette que les documents finals préparés pour le Sommet parlent de réaffectation des ressources à l'aide publique au développement, plutôt que d'accroissement de ces ressources. Il souhaite qu'on parvienne à une solution globale au problème de la dette extérieure, avec des mesures novatrices en faveur non seulement des pays qui ont accumulé des arriérés, mais aussi de ceux qui ont continué à s'acquitter de leurs obligations au prix de sacrifices considérables.

29. Les activités de suivi devraient avoir pour objet de renforcer les institutions existantes plutôt que de créer de nouvelles structures, l'efficacité de telles activités dépendant davantage de la volonté politique de coopérer que de la structure de l'interaction. Le suivi de l'application du Programme d'action ne pourrait se faire que sur le plan national, par des gouvernements comptables devant les électeurs. Sur les plans régional et international, l'important est d'échanger des informations. Enfin, M. Ansari recommande que, jusqu'à la tenue du Sommet, l'on concentre les efforts sur des actions et des engagements précis plutôt que sur une redéfinition improductive de la terminologie.

30. Mlle AL-HAMAMI (Yémen) estime qu'il faut aborder le fond des problèmes que sont la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'intégration sociale – les trois principaux thèmes du Sommet mondial pour le

développement social – et ne pas se contenter de les mentionner dans une déclaration et un programme d'action qui seraient difficiles à appliquer. Le développement social doit tenir compte des caractéristiques de chaque pays et être lié au développement économique, aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité. Il faut également que les questions d'ordre social abordées sur les plans national et international soient examinées par des responsables politiques de haut niveau.

31. La délégation yéménite espère que les questions fondamentales que la délégation algérienne a présentées au nom du Groupe des 77 trouveront leur expression dans la déclaration et le programme d'action qui seront adoptés lors du Sommet. L'examen de ces questions par les chefs d'État et de gouvernement serait une occasion unique d'attirer l'attention de ces derniers sur les stratégies et objectifs principaux en la matière.

32. Une coordination entre les États et l'ONU en ce qui concerne les engagements à prendre garantirait aux pays, en particulier aux moins avancés d'entre eux, qu'ils seraient épaulés dans leurs efforts. Un tel appui aiderait à instaurer, dans les pays en développement, les conditions économiques propices à une participation de tous les groupes de la société au développement social, et faciliterait de ce fait l'intégration, par une participation au cycle de production, des groupes marginalisés qui, autrement, constitueraient une charge pour la société.

33. Le Sommet ne résoudra pas les problèmes fondamentaux simplement en adoptant une déclaration et un programme d'action. Ce n'est qu'en créant une dynamique politique et en clarifiant la manière de voir les choses qu'il engendrera des actions nationales et une coopération internationale au titre d'un nouvel engagement en faveur d'une meilleure vie pour tous les peuples.

34. M. ANDREASSEN (Norvège), intervenant au nom des pays nordiques, dit que ceux-ci considèrent le Sommet mondial pour le développement social comme un tournant décisif pour ce qui est de la coopération internationale dans le domaine social, puisqu'il doit mettre l'accent sur la nécessité de promouvoir le progrès social et d'assurer de meilleurs niveaux de vie dans un climat de plus grande liberté, objectif fondamental de l'ONU, et fournir aux plus hauts responsables politiques l'occasion de prendre des décisions de grande portée. Le Sommet compléterait les travaux des dernières conférences sur les droits de l'homme, la population et le développement et ceux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, travaux qui, réunis, définiraient le programme mondial relatif au développement social. La prochaine grande tâche sera d'assurer le suivi de ces travaux et de renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement tout en évitant qu'il y ait de nombreuses commissions techniques cloisonnées dotées de procédures d'établissement de rapport analogues.

35. Les personnes handicapées constituent la plus grande minorité désavantagée au monde. L'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés par l'Assemblée générale a été un pas important vers la pleine participation de ces derniers à la vie sociale. Les pays nordiques prient instamment tous les États Membres de s'engager à appliquer les Règles tant sur le plan international, en participant au financement du Groupe d'experts et du poste de

rapporteur spécial, que sur le plan national, en élaborant des plans d'action pour l'application des Règles, en coopération avec les organisations s'occupant des handicapés. Ces plans d'action nationaux devraient inclure les trois thèmes évoqués par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées" (A/49/435), à savoir l'égalisation des chances, la réadaptation et la prévention des incapacités. Bien que la responsabilité de l'application des Règles incombe principalement aux pouvoirs publics, tant sur le plan national que sur le plan local, le système des Nations Unies a également une obligation dans ce domaine.

36. La proportion de personnes âgées a fortement augmenté depuis le début du siècle. S'il est vrai que l'on peut dire qu'elles sont vulnérables étant donné leurs besoins en matière de soins, ces personnes sont par ailleurs les précieux dépositaires des connaissances et de l'expérience. La politique sociale ne devrait donc pas avoir pour seul objet de prolonger leur vie et d'en améliorer la qualité, mais aussi d'encourager leur pleine participation à la vie sociale, à l'instar de ce qui se passe dans les pays nordiques, où l'appui et les conseils qui leur sont offerts leur permettent de prendre leurs propres décisions, même lorsqu'elles se trouvent dans les établissements créés à leur intention. Les personnes âgées devraient avoir leur propre logement tout au long de leur vie, et les services de soins et les établissements existants devraient être réorganisés à cette fin.

37. Les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse, proclamée en 1985, sont toujours valables : accroître la participation des jeunes à la vie sociale et les encourager à servir la cause de la paix et du développement. Le fait de chercher à leur offrir une éducation, un emploi, un environnement sain et la possibilité d'exercer leurs droits et libertés leur montrerait que la société est prête à les écouter. Le renforcement de leur rôle dans la prise des décisions qui les concernent aiderait à éviter les problèmes sociaux dans l'avenir. M. Andreassen propose donc aux États Membres d'envoyer des représentants de la jeunesse à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Il est également important de faire participer les jeunes à l'élaboration du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse.

38. L'augmentation récente des cas d'abus de drogues – et d'alcool – s'est traduite par des souffrances considérables tant sur le plan humain, sous la forme de problèmes familiaux, que sur le plan social, en raison des coûts économiques occasionnés par la perte de main-d'oeuvre, la criminalité et les dépenses de santé publique aux fins de traitement et de réadaptation. Seule une coopération internationale efficace pourrait permettre de résoudre ces problèmes, l'ONU jouant de son côté un rôle plus actif dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, dans le cadre de la Décennie contre l'abus des drogues.

39. Enfin, l'intervenant demande que l'on adopte des démarches novatrices pour lutter contre l'exclusion et la désintégration sociales, qui sont dans une large mesure la conséquence d'un développement disparate, d'une répartition inégale des richesses, de la pauvreté, du chômage et de la violation des droits de l'homme, et pour inciter les gens à participer à la prise des décisions concernant leur avenir.

40. Selon M. AL-MARRI (Qatar), le développement économique et le développement social vont de pair et se complètent. S'il est vrai que le développement économique a bénéficié d'une plus grande attention dans le passé, la communauté internationale commence à s'intéresser de plus en plus aux questions sociales.

41. Conformément à la résolution 47/85 de l'Assemblée générale, les questions intéressant la jeunesse occupent une large place dans les activités en cours de l'ONU, qu'il s'agisse des populations autochtones, des droits de l'homme, de la famille ou de la population, ainsi que dans les travaux préparatoires des prochaines conférences sur le développement social et sur les femmes. Dans le document final adopté à la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, les ministres ont prié instamment les institutions spécialisées des Nations Unies d'intensifier leurs efforts en vue d'élaborer des programmes concrets pour l'épanouissement de la jeunesse et ont invité l'Assemblée générale à adopter en 1995 un programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

42. Au Qatar, l'autorité s'occupant de la jeunesse et des sports, créée en 1990, a été chargée de formuler une politique générale pour le bien-être de la jeunesse, de former des dirigeants, de superviser des projets, de créer des clubs et de décerner des prix. Le Comité national olympique, établi en 1979, est le principal organisme qui parraine les activités sportives dans le pays.

43. Le Qatar fournit gratuitement des services éducatifs et de santé à tous et s'efforce d'étendre ses programmes d'alphabétisation des adultes et d'établir des classes spéciales pour les handicapés. En tant que pays musulman, il accorde une attention particulière à la famille et met tout en oeuvre pour la renforcer et en accroître la cohésion.

44. M. BORJAL (Philippines) dit que son gouvernement a récemment lancé deux plans consacrés à la réforme sociale et au redressement de l'économie nationale, destinés à être mis en oeuvre en consultation avec divers groupes sociaux. Les plans, qui sont centrés sur les groupes sociaux vulnérables et les zones géographiques défavorisées, concernent les besoins essentiels et visent à améliorer la qualité de la vie et à élargir la base du processus de prise de décisions.

45. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Gouvernement philippin a promulgué une loi imposant aux transports et aux établissements publics de mieux leur en aménager l'accès et une autre loi, plus récente, ayant pour objet de faciliter leur intégration dans la société. Cette dernière loi a déjà donné des résultats aux Philippines, où la plupart des handicapés vivent dans les zones rurales. En outre, on se rend mieux compte des aptitudes et droits des personnes atteintes d'incapacités. La délégation philippine compte présenter un projet de résolution sur l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et de la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

46. La situation tragique des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles – dans la rue, dans les zones en proie à des conflits armés, dans les camps de réfugiés ou dans les régions ravagées par des

catastrophes – exige que l'on prenne des mesures d'urgence. Il faut veiller à ce que ces enfants soient soignés, nourris, logés et instruits. Il est également nécessaire de formuler un projet de convention portant sur les questions liées à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants. M. Borjal accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général relatif aux politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434) et approuve la version définitive du projet de programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse.

47. Les Philippines, où les enfants représentent 46 % de la population, a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et lancé un plan d'action national pour les enfants, fondé sur le texte de la Convention. Un huitième du budget consacré aux ressources humaines a été affecté à l'éducation et aux soins de santé. Le pays adhère aux principes de l'indépendance, de la participation à la vie sociale, de la prise en charge, de l'épanouissement et de la dignité des personnes âgées, et dans son plan de développement à moyen terme, il encourage leur participation active au développement social.

48. M. GUNASEKERA (Sri Lanka) dit que, avec la fin de la guerre froide, le moment est venu pour la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes de conflit, à savoir la pauvreté, le chômage et l'absence de cohésion sociale. Pour ce faire, elle doit adopter une vision globale et commune du développement. L'instabilité sociale dans une région du monde pourrait nuire à la stabilité et à la prospérité d'autres régions. Ainsi, tous les pays pourraient bénéficier du développement des pays pauvres. Il invite donc les pays qui ont la haute main sur les ressources mondiales à participer de manière pragmatique et sans préjugés au développement de ces pays.

49. La communauté internationale doit saisir l'occasion que lui offre le Sommet mondial pour le développement social de prendre des mesures décisives. Pour ce faire, elle doit éviter de camper sur ses positions habituelles ou d'adopter la démarche traditionnelle qui consiste à agir par consensus en se fondant sur le plus petit dénominateur commun. Sri Lanka continuera de participer aux négociations menées actuellement sous la direction avisée du Président du Comité préparatoire.

50. La délégation sri-lankaise remercie le Secrétaire général pour son rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434) et attend avec intérêt le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse en 1995. Les problèmes de la jeunesse sont étroitement liés au développement social, à la paix et à la sécurité. Les jeunes constituent la majorité de la population mondiale et pourraient être un facteur de stabilité et de prospérité ou d'instabilité et de violence, suivant la façon dont ils sont traités par la société. Sri Lanka se félicite donc de ce que la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés accorde à nouveau la priorité aux problèmes des jeunes et à la participation de ces derniers aux processus nationaux et internationaux de prise de décisions. De même, il appuie le projet de résolution dans lequel le Mouvement des pays non alignés a récemment demandé que l'on accorde la plus grande attention à la jeunesse pendant la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. Sri Lanka attend de la Commission du développement social qu'elle mette la dernière main au programme d'action mondial pour la jeunesse et

qu'elle le soumette, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Il note avec satisfaction que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont déjà formulé leurs propres programmes pour la jeunesse de façon à ce qu'ils coïncident avec le lancement du programme mondial pour la jeunesse en 1995, et que la région de l'Afrique déploie des efforts à cette fin.

51. En ce qui concerne le programme des Nations Unies relatif aux personnes handicapées, la délégation sri-lankaise souhaite rendre hommage au Secrétariat pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Elle prend note avec satisfaction de la nomination d'un rapporteur spécial chargé de suivre l'application des Règles et espère que les contributions nécessaires seront faites pour soutenir ses activités. L'application des Règles revêt une importance particulière pour les pays confrontés à une hausse imprévue du nombre de personnes handicapées.

52. La délégation sri-lankaise souhaite également remercier le Secrétaire général pour le projet de plan d'action en vue de l'application de la Stratégie à long terme pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et constate avec plaisir que le projet contient un ensemble de mesures nationales, régionales et mondiales fondées sur l'expérience acquise pendant la Décennie pour les personnes handicapées. Elle espère que le Comité recommandera à l'unanimité l'adoption de la Stratégie à long terme.

53. Mme BANGOURA (Guinée) se félicite de ce que la communauté internationale prenne conscience des problèmes sociaux et rappelle que son gouvernement appuie la tenue du Sommet mondial pour le développement social, sur lequel il fonde un grand espoir. Les trois principaux thèmes du Sommet, à savoir l'intégration sociale, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, jouent un rôle déterminant dans la sécurité interne et externe des nations. Or, par suite de la crise et de la récession économique que le monde connaît actuellement, les inégalités économiques et sociales continuent de s'accroître tant à l'intérieur des pays qu'entre ces derniers, situation dont les conséquences sociales sont catastrophiques. Toute stratégie de développement durable doit reposer sur une approche intégrée des composantes sociale, économique, culturelle, politique et environnementale du développement.

54. La Guinée partage les points de vue exprimés par le Groupe des 77 et la Chine au sujet de la déclaration et du plan d'action qui doivent être adoptés au Sommet mondial. Ces documents devraient proposer des mesures concrètes et réalistes se prêtant à la création d'un environnement économique et politique favorable au développement social, tenir compte des préoccupations de toutes les régions et encourager la participation de tous les acteurs du développement. Il faut adopter des stratégies sur les plans national et international. Sur le plan national, les gouvernements devraient accroître le budget alloué au secteur social. Sur le plan international, les pays développés devraient faciliter le transfert de technologie, élaborer des politiques commerciales appropriées et aider les pays les moins avancés à former les ressources humaines. En ce qui concerne le suivi du Sommet mondial, la déclaration et le plan d'action

devraient insister sur la nécessité pour les institutions de Bretton Woods de tenir compte des coûts sociaux lors de l'élaboration de leurs programmes. Enfin, Mme Bangoura souligne qu'il importe que la communauté internationale travaille de concert pour que le Sommet soit une réussite.

55. Malgré ses problèmes économiques, la Guinée s'efforce d'améliorer la situation sociale de la population. De nombreuses associations s'occupant des jeunes, des femmes et des personnes âgées ont été créées à cette fin. Grâce au programme pour la mise en valeur des ressources humaines, des progrès considérables ont été réalisés en matière de soins de santé primaires, d'instruction élémentaire et d'approvisionnement en eau potable.

56. La délégation guinéenne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/49/213). Face à la hausse du chômage et à l'accroissement de la pauvreté par suite des programmes d'ajustement structurel, les pays en développement sont de plus en plus conscients des possibilités offertes par les coopératives, dont le Gouvernement guinéen a créé un grand nombre. Toutefois, faute de ressources, les coopératives existantes ne peuvent pas fonctionner normalement, et il est impossible d'en constituer de nouvelles, d'où la nécessité impérieuse d'une aide de la communauté internationale. La délégation guinéenne appuie les recommandations du Secrétaire général relatives aux coopératives, car elles permettraient d'informer à la fois les populations et les pouvoirs publics des possibilités qu'elles offrent.

La séance est levée à 13 heures.